

**PROLOGUE VIENT DE PROCEDER AU DEPOT D'UNE NOUVELLE REQUETE EN MODIFICATION DE SON PLAN DE CONTINUATION CONFORMEMENT A L'ACCORD INTERVENU RECEMMENT AVEC CERTAINS DE SES CREANCIERS**

En février dernier, le groupe Prologue avait déposé une première requête en modification de son plan de continuation où il était proposé aux créanciers qui le souhaitaient d'opter pour une remise de 80% de leur dette issue du plan de continuation contre un paiement immédiat du solde.

En parallèle, Prologue a poursuivi ses négociations avec ses principaux créanciers publics sous l'égide de la CCSF de l'Essonne. Celles-ci ont d'ores et déjà abouti à un accord avec certains créanciers portant sur une remise de 50% de la dette restante due contre un paiement du solde en deux fois (25% en octobre 2011 et 25% en septembre 2012).

Fort de ces premiers résultats, Prologue vient de procéder, avec l'accord du Commissaire à l'Exécution du Plan, au dépôt d'une nouvelle requête en modification de son plan de continuation, en lieu et place de la précédente requête, qui proposera désormais les deux options suivantes :

- ✓ **Option 1** : paiement de 50% du passif admis restant dû, en deux échéances égales payables l'une en octobre 2011 et l'autre en septembre 2012, et abandon du solde (soit 50% du passif admis restant à apurer).
- ✓ **Option 2** : paiement de 100 % du solde du passif, selon les conditions suivantes :
  - Paiement de la cinquième annuité du plan, payable initialement le 7 novembre 2010, en cinq échéances égales correspondant chacune à 20% de cette annuité payable en novembre de chaque année, la première échéance étant payable le 7 novembre 2011.
  - paiement des cinq autres annuités (de la sixième à la dixième) selon le nouvel échéancier suivant :

Annuité	6 <sup>ème</sup> annuité (Novembre 2011)	7 <sup>ème</sup> annuité (Novembre 2012)	8 <sup>ème</sup> annuité (Novembre 2013)	9 <sup>ème</sup> annuité (Novembre 2014)	10 <sup>ème</sup> annuité (Novembre 2015)
Pourcentage du passif admis	5%	5%	18%	24%	24%

Ce nouvel échéancier de remboursement du passif restant à apurer permettra ainsi à Prologue de répartir sur les 5 annuités restantes l'effort financier nécessaire à l'apurement définitif de sa dette.

Après circularisation de la requête auprès de l'ensemble des créanciers, publics et privés, cette demande de modification du plan sera soumise en septembre prochain à l'appréciation du Tribunal de Commerce d'Evry.

### **A propos de Prologue**

*Expert dans les domaines de la virtualisation des postes de travail et de la dématérialisation des échanges, le groupe Prologue est un acteur reconnu des technologies innovantes liées notamment au Cloud Computing. Ce savoir-faire lui permet aujourd'hui de proposer des services de dématérialisation des flux B2B en mode SaaS (Software as a Service) et de fournir ses solutions de virtualisation de poste de travail en mode IaaS (Infrastructure as a Service).*

*Présent en France, en Espagne et aux Etats-Unis, le groupe compte aujourd'hui 228 collaborateurs et s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les technologies du groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : EDF, Société Générale, Orange, Vilmorin, Immobilière 3F, Midas, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, l'Institut National des Statistiques (Espagne).*

---

***Pour plus d'informations [www.prologue.fr](http://www.prologue.fr)***

#### **CONTACT PROLOGUE**

Sylvie PROST-BOUCLE

Tel : 01 69 29 38 54 - Email : [sprost-boucle@prologue.fr](mailto:sprost-boucle@prologue.fr)